

CONTENU DE L'EXAMEN DE VTC

EPREUVES THEORIQUES D'ADMISSIBILITÉ

5 EPREUVES THEORIQUES dites « TRONC COMMUN »

Epreuves	Modalités	Durée	Coefficient	Note éliminatoire
A – Réglementation du transport public particulier de personnes	10 QCM notées sur 1 pt + 5 QRC notées sur 2 pts	45 mn	3	6/20
B- Gestion	16 QCM notées sur 1 pt + 2 QRC notées sur 2 pts	45 mn	2	6/20
C- Sécurité routière	20 QCM notées sur 1 pt	30 mn	3	6/20
D- Français : évaluer la capacité d'expression et de compréhension	Questions portant sur la compréhension d'un texte de 15 à 20 lignes en lien notamment avec le thème des transports 7 QCM notées sur 2 pts + 3 QRC notées sur 2 pts <i>1 point sera retiré lorsque le candidat a commis plus de 5 fautes sur la totalité de ses réponses aux QRC</i>	30 mn	2	6/20
E- Anglais (niveau A2)	20 QCM notées sur 1 pt	30 mn	1	4/20

2 EPREUVES SPECIFIQUES

F (V) – Développement commercial et la gestion propre à l'activité de VTC	12 QCM notées sur 1 pt + 4 QRC notées sur 2 pts	30 mn	3	6/20
G (V) – Réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC	6 QCM notées sur 2 pts + 2 QRC notées sur 4 pts	20 mn	3	6/20

Méthode d'évaluation : QCM (Question à choix multiples) et QRC (Question à réponse courte)

Condition d'admissibilité : Absence de note éliminatoire et note moyenne générale d'au moins 10/20 (calculée sur l'ensemble des 7 épreuves)

Un candidat déclaré admissible peut se présenter 3 fois à l'épreuve d'admission dans un délai de 1 an à compter de la publication des résultats des épreuves d'admissibilité

EPREUVE PRATIQUE D'ADMISSION

Mise en situation pratique de réalisation d'une mission de transport en VTC

Objectif : évaluer la capacité du candidat à assurer, par sa conduite en circulation, la sécurité des passagers et des autres usagers de la route tout en proposant aux clients un service commercial de qualité.

Epreuve pratique	Notation de l'épreuve pratique	
Phase de conduite en circulation d'une durée minimum de 20 minutes <i>(Une durée de fait d'épreuve pratique de 45 minutes environ)</i>	Préparation et réalisation du parcours	/3 pts*
	Sécurité et souplesse de la conduite, respect du code de la route	/10 pts*
	Qualité de la prise en charge et de la relation client ainsi que la capacité à apporter des informations à caractère touristique	/5 pts*
	Facturation	/2 pts*

Toute intervention de l'examineur sur le dispositif de double commande ou sur le volant de direction entraîne l'arrêt de l'épreuve et l'ajournement du candidat.

Est déclaré reçu à l'examen le candidat qui a obtenu 12/20

* référence : annexe de l'arrêté du 6 avril 2017.

DROITS D'EXAMEN

CANDIDATS SE PRÉSENTANT A L'ENSEMBLE DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ ET D'ADMISSION

Inscription aux sept épreuves d'admissibilité et à l'épreuve pratique d'admission	221€
Inscription à une deuxième ou troisième présentation à l'épreuve d'admission	108€

MOBILITE PROFESSIONNELLE : candidats taxi voulant devenir VTC et candidats VTC voulant devenir taxi

Inscription aux deux épreuves spécifiques d'admissibilité (F et G) et à l'épreuve pratique d'admission	153 €
--	--------------